



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC1-1-4-01

**OBJET : MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS POUR LES
BÂTIMENTS ET STRUCTURES COMMUNAUTAIRES
ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS CADRES DE SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN) Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
-------------------	---	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC1-1-4-01

**OBJET : MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS POUR LES BÂTIMENTS ET
STRUCTURES COMMUNAUTAIRES
ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS CADRES DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 27 janvier 2026 à 12h00, pour des prestations de maintenance des équipements et structures communautaires.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 2 lots :

Lots	Désignation
1	Maintenance des équipements de froid alimentaire pour la Cuisine Centrale Communautaire – Intervention de dépannage et réparation
2	Maintenance des équipements thermiques, climatisation et ventilation – Intervention de dépannage et réparation

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 16 février 2026 pour le jugement des offres.

LOT 1: MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE FROID ALIMENTAIRE POUR LA CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE – INTERVENTION DE DÉPANNAGE ET RÉPARATION

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
QUERCY RÉFRIGÉRATION	82200 MOISSAC
CFM SUD-OUEST	82400 GOUDOURVILLE
FACEO FM NOUVELLE AQUITAINE	33320 EYSINES

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1 – Organisation de l'entreprise, moyens humains, délais d'intervention, qualifications des techniciens et modalités d'intervention en astreinte	40.0 %
2.2 – Délai d'approvisionnement des pièces et suivi des déchets	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat CFM SUD-OUEST est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Montant maximum par période : 25 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du DQE
1	CFM SUD-OUEST	16 250,00 €
2	FACEO FM NOUVELLE AQUITAINE	38 184,00 €
3	QUERCY RÉFRIGÉRATION	39 175,00 €

LOT 2 : MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES, CLIMATISATION ET VENTILATION – INTERVENTION DE DÉPANNAGE ET RÉPARATION

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
HERVÉ THERMIQUE	82000 MONTAUBAN
EI JP FAUCHÉ	82000 MONTAUBAN
FACEO FM NOUVELLE AQUITAINE	33320 EYSINES

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1 – Organisation de l'entreprise, moyens humains, délais d'intervention, qualifications des techniciens et modalités d'intervention en astreinte	20.0 %
2.2 – Délai d'approvisionnement des pièces et suivi des déchets	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat HERVÉ THERMIQUE est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Montant maximum par période : 45 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du DQE
1	HERVÉ THERMIQUE	49 405,15 €
2	FACEO FM NOUVELLE AQUITAINE	77 941,51 €
3	EI JP FAUCHÉ	78 514,94 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat CFM SUD-OUEST pour un montant maximum de 25 000 € HT par période,
- pour le lot 2 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat HERVÉ THERMIQUE pour un montant maximum de 45 000 € HT par période,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- pour le lot 1 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat CFM SUD-OUEST pour un montant maximum de 25 000 € HT par période,

- pour le lot 2 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat HERVÉ THERMIQUE pour un montant maximum de 45 000 € HT par période,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance
Le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Marie Christine CLUCHIER

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 MARS 2026

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 MARS 2026

AR Préfecture

Maintenance des équipements pour les bâtiments et structures communautaires **ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS CADRES DE SERVICES**

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026CC1_1_4_01-DE

Numéro d'acte : 2026CC1_1_4_01

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)

Fichier acte : 2026CC1-1-4-01 Maintenance des équipements pour bâtiments et structures communautaires attribution Accords-cadres de services.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:32:53

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:33:25